

Manifestation: **15. Coupe de commerce internationale de la caisse d'épargne de Halle/Saale**

Tournoi international A-Jgd. Fleuret masculin à Halle /Saale **"European Cadet Circuit"**
Simple + l'équipe

1. Participant: étrangers et escrimeurs allemands selon Règlement d'EFC Quota national : 64 participants et quota international: 20 participants
2. Catégorie: Tournoi de qualification de la federation allemande d'escrime/ EFC (European Cadet Circuit)
3. Date / lieu : Le 15/16 décembre 2018
Halle/Saale, salle des sports Brandberge, Kreuzvorwerk 30, 06120 Halle
Autres informations/route à suivre, voir www.Fechtzentrum-Halle.de
4. Inscription: L'inscription des escrimeurs allemands se fera par Online-Meldesystem ou en cas de besoin par E-Mail à info@fechten.org; pour les participants étrangers exclusivement par leur fédération nationale respective sur la page Web de la federation européenne EFC (www.eurofencing.info).
5. Clôture des inscriptions : Le 10. 12. 2018
6. Organisateur : Fédération allemande d'escrime e. V.
7. Organisateur : Fechtzentrum Halle e. V., Tangermünder Str. 8, le 06124 Halle
8. Organisateur local : Olaf Wolf, Würfelmatterweg 1, 06116 Halle ; tél.: 0049-345/6876532 ou 0049-175/7361547; Fax: 0049-345/6871187; E-mail : Fechtzentrum-Halle@online.de
9. Mode : Premier tour et éliminatoires, élimination directe sans rattrapage, 8-ème de finale, équipe : élimination directe
10. Déroulement de la manifestation:

14. 12. 2017 18. 00 h – 20. 30 h	<u>contrôle de matériel</u>
15. 12. 2017 07. 00 h	<u>contrôle de matériel</u>
15. 12. 2017 09. 00 h	<u>début VR/ZR/DA</u>
15. 12. 2017 18. 30 h	<u>finale</u>
16. 12. 2017 09. 00 h	<u>début</u>
16. 12. 2017 17. 30 h	finale par équipe
11. Coût de l'inscription : 20,00 € par escrimeur , 50,00 € par équipe
12. Hôtel l'hébergement : Tryp by Wyndham Halle; tél. : 0049-345-69310, fax : 0049-345-6931626
Mail: info@tryphalle.com, le Web: www.tryphalle.com,
Réservations à des conditions spéciales sous le mot-clé "Fechten";
attention : les reservations sous conditions spéciales ne sont obtenues que par reservation directe à l'hôtel et non sur www.tryphalle.com!
H + l'hôtel de Halle-Peissen (tél. : 0049-345/56470,
lfax : 0049-345/5647550) E-Mail: halle@h-hotels.com des réservations à des conditions spéciales sous le mot-clé "Fechten"; autres informations à Internet sous: <http://www.fechtzentrum-halle.de>
13. Contrôle de dopage : Des contrôles peuvent être effectués
14. Responsabilité : Les organisateurs ne prennent en charge aucune responsabilité
15. Juridiction : FIE/EFC/DFB

16. Arbitre : A partir de 5 escrimeurs un arbitre avoir / A partir de 10 escrimeurs avoir deux arbitres, A partir de 16 escrimeurs avoir trois Arbitres (par club national / par nation pour les participants étrangers) par absence d'arbitre une amende de 500€ est à payer (déclarer les Arbitres directement à EFC)

Equipe : Réglementation d'arbitre pour les participants étrangers : 1 ou 2 équipes / nations = 1 Arbitre à fournir; 3 ou 4 équipes / nations = 2 arbitres à fournir Réglementation d'arbitre pour les équipes de clubs allemands : Chaque équipe participant met un arbitre à ses frais
Prix de l'amende par arbitre manquant = 500 €

17. Remarques : Les épreuves seront publiées le vendredi 14. 12. 2018.
Tous les tireurs se rendront au parcours qui leur a été assigné 10 minutes avant le début de la compétition.

Au lieu de concours : Co. Artos/articles d'escrime; cafétéria, l'accès aux salles de sports n'est autorisé qu'aux personnes portant des chaussures de sport.

Avec le début de la saison de concours en 2012/2013 l'EFC introduit un Droits de licence de 15,00 euros que chaque escrimeur qui participe aux tournois EFC-, doit payer une fois par saison de concours.

18. Informations légales Lors de l'enregistrement, les participants ou leurs représentants légaux déclarent être d'accord avec la publication de leurs noms, clubs et cohortes de naissance. Le tireur ou son représentant légal accepte que des enregistrements vidéo, audio et cinématographiques puissent être réalisés, distribués et affichés publiquement pendant les compétitions. Ce consentement est bénévole, illimité en termes d'espace, de contenu et de temps et s'applique à la fois au droit à l'image et au droit général de la personnalité. Il couvre tous les médias, mais en particulier le droit de reproduire des enregistrements dans la presse écrite, dans les programmes de télévision et sur l'Intranet. Il est possible, mais non obligatoire, de mentionner le nom.